



RAPPORT ESG ET DROITS HUMAINS – MAI 2024

OSTRUM SRI MONEY PLUS*

Stratégie d'investissement socialement responsable (ISR)

La certification du label ISR français implique une série d'objectifs

- **Le fonds est géré avec une intégration ESG et un processus de sélectivité (méthode de notation moyenne¹ qui vise à systématiquement avoir une note ESG moyenne meilleure que son univers d'investissement initial filtré de 20%).**
- **L'actif net du portefeuille doit être constitué d'au moins 90 % d'actifs couverts par une note ESG².**
 - Emetteurs privés : la notation extra-financière est basée sur les notes du fournisseur externe GREaT.
 - Emetteurs assimilés souverains et obligations vertes souveraines : la notation extra-financière des est basée sur les notes du fournisseur externe SDG Index.

	Emetteurs privés	Assimilés souverains (y compris souverains verts)
Univers	Les émetteurs privés sont répartis en deux catégories : émetteurs Corporate et émetteurs Financiers	Émetteurs inclus : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et souverains verts
Univers monétaire		
Sélection	Filtrage de 20% (en nombre) sur les émetteurs les moins bien notés (GREaT) et calcul de la performance ESG moyenne équi pondérée.	Filtrage de 20% (en nombre) des émetteurs les moins bien notés (SDG index) et calcul de la note SDG Index moyenne équi pondérée.

Notation ESG moyenne

Performance ESG	Portefeuille Note moyenne pondérée	Couverture ESG (Nombre d'émetteurs)	Univers Monétaire Filtré 20% (en nombre) équi pondéré
Assimilés souverains	_**	_**	82.2
Emetteurs privés	3.26	98.4%	3.34

* FCP de droit français agréé par l'AMF. Natixis Investment Managers International est la société de gestion du fonds et Ostrum AM le gérant financier par délégation. **L'OPC ne comporte à ce jour pas de titres assimilés souverains, bien qu'il soit tenu de respecter les contraintes du label ISR en cas de détention de cette catégorie d'émetteurs dans le futur.

1. Dans les principes généraux, l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ne rentre pas en compte dans le calcul de la note moyenne et doit se limiter à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le fonds candidat est investi: futures, swaps de taux et de changes, « Credit Default Swap » sur indices ou émetteurs, Total Return Swaps sur indices crédits, options, indices dans le but de gérer contre les risques de crédit, de taux, de change ou de volatilité des marchés.

2. Taux de couverture des émetteurs éligibles ISR par la note ESG supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs)En conséquence, le fonds peut détenir jusqu'à 10% d'actifs non notés ESG ou OPCVM non labélisés ISR.

Analyse émetteurs assimilés souverains et obligations vertes souverains

Le fonds est analysé selon 4 indicateurs ESG DH (Droits Humains) sélectionnés.

			Fournisseur
Poche assimilés souverains (y compris green bonds)	E	Intensité CO2e : "Indicateur qui rapporte la quantité de gaz à effet de serre émis, mesurée par son équivalent en dioxyde de carbone, au produit intérieur brut."	Trucost
	S	Dépenses publiques dans l'éducation et santé (% of GDP)	SDG Index
	G	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	SDG Index
	DH	Rapport entre les années d'études moyennes reçues par les femmes et les hommes (%)	SDG Index

Le label ISR V2 implique que le fonds doit obtenir une meilleure valeur que son univers pour 2 des 4 indicateurs E,S,G et DH avec des taux de couverture respectivement de 90% et 70% pour les indicateurs 1 et 2.

Les indicateurs retenus pour les émetteurs obligations vertes souverains et assimilés souverains sont :

E : Intensité carbone : Indicateur 1

S : Dépenses publiques dans l'éducation et santé (en % du PIB) : Indicateur 2

G : Parité aux parlements nationaux

DH : Parité en matière d'accès à l'éducation

		31.05.2024	Portefeuille		Univers Monétaire
		Indicateurs	Valeur (pondérée)	Couverture (Nombre d'émetteurs)*	Valeur (équi pondérée)
Poche assimilés souverains (y compris green bonds)	E	Intensité Carbone (tCO2)	189.26
	S	Dépenses publiques dans l'éducation et santé	14.3%
	G	Parité aux parlements nationaux	37.6%
	DH	Parité en matière d'accès à l'éducation	97.3%

* Le taux de couverture est calculé en nombre de valeurs **L'OPC ne comporte à ce jour pas de titres assimilés souverains, bien qu'il soit tenu de respecter les contraintes du label ISR en cas de détention de cette catégorie d'émetteurs dans le futur.

Indicateurs ESG DH Définitions		Fournisseur	Reporting fonds
<i>Environnement (E)</i> Intensité Carbone	Correspond au volume de gaz à effet de serre émis sur les scopes 1 et 2 en tonnes d'équivalent CO2 divisé par le PIB en millions de dollars. Le scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises (exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses. Le scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.	Trucost	
<i>Social (S)</i> Dépenses publiques dans l'éducation et santé	Dépenses publiques en éducation et santé exprimées en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB).	SDG Index	
<i>Gouvernance (G)</i> Parité aux parlements nationaux	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux. Les sièges font référence au nombre de mandats parlementaires, ou au nombre de membres du Parlement	SDG Index	
<i>Droits Humains (DH)</i> Parité en matière d'accès à l'éducation	Nombre moyen d'années d'éducation reçu par les femmes âgées de 25 ans et plus, divisé par le nombre moyen d'années d'éducation reçu par les hommes âgés de 25 ans et plus.	SDG Index	

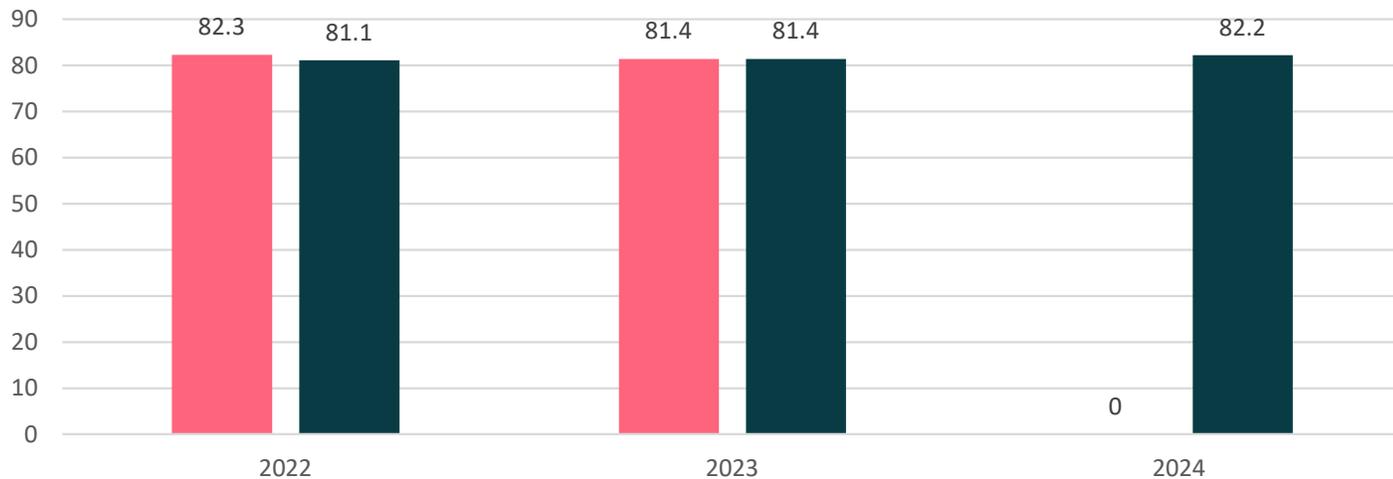
RÉSERVÉ AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

*SDG Index est la donnée externe que nous utilisons pour évaluer les émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) sur le plan extra-financier. Cette notation s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Plus d'information ici : <https://www.sdindex.org>

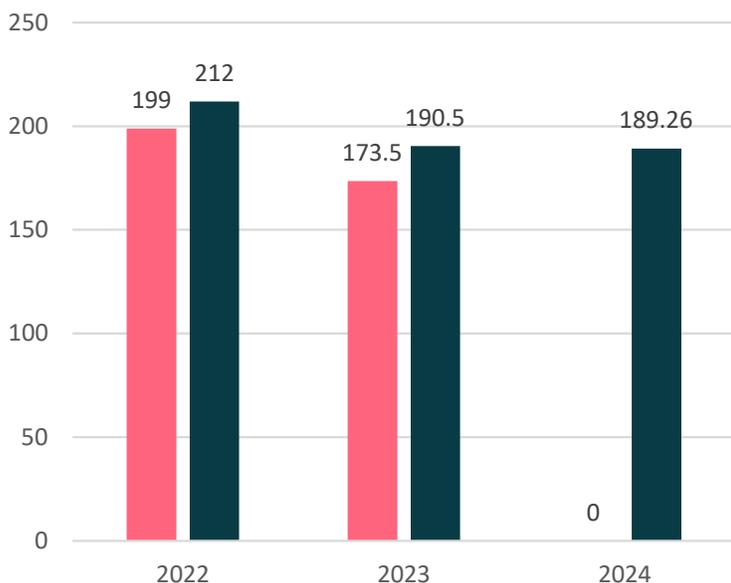
Evolution annuelle des indicateurs ESG DH – Assimilés souverains

■ Portefeuille ■ Univers

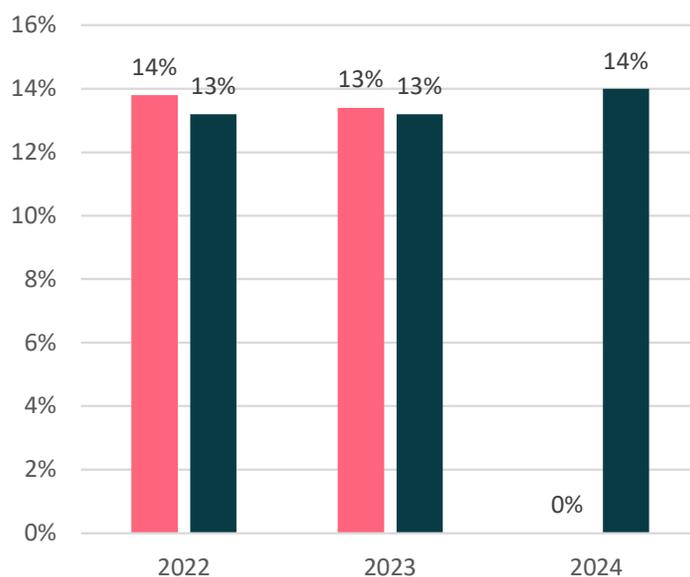
Evolution de la performance ESG



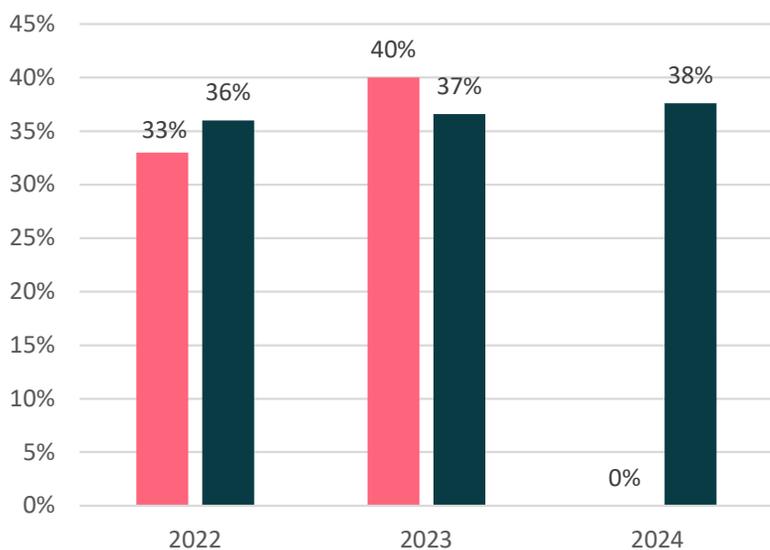
Evolution de l'indicateur E



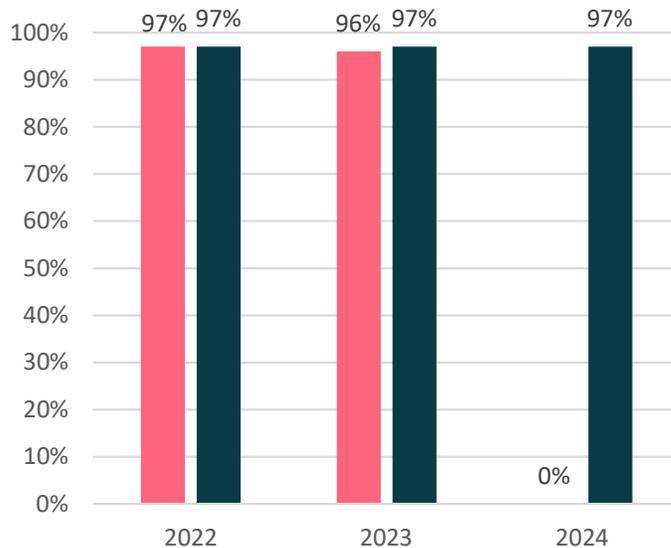
Evolution de l'indicateur S



Evolution de l'indicateur G



Evolution de l'indicateur DH



Analyse émetteurs privés « corporate »

L'OPC est analysé selon 4 indicateurs ESG DH (Droits Humains) sélectionnés.

			Fournisseur
Emetteurs privés	E	Intensité CO2e: "Indicateur qui rapporte la quantité de gaz à effet de serre émis, mesurée par son équivalent en dioxyde de carbone, au chiffre d'affaires."	Trucost
	S	Employee satisfaction survey engagement scope	MSCI
	G	Bribery and anti-corruption policy	MSCI
	DH	Whistleblower Protection Policy	MSCI

Le label ISR V2 implique que l'OPC doit obtenir une meilleure valeur que son univers sur 2 des 4 indicateurs E,S,G et DH avec des taux de couverture respectivement de 90% et 70% pour les indicateurs 1 et 2.

Les indicateurs retenus par l'OPC pour les émetteurs privés « corporate » sont :

E : Intensité carbone : Indicateur 1

S : Satisfaction des employés

G : Politique d'anti-corruption : Indicateur 2

DH : Protection des lanceurs d'alertes

31.05.2024		Portefeuille		Univers Monétaire
Indicateurs		Valeur (pondérée)	Couverture (Nombre d'émetteurs)*	Valeur (équ pondérée)
Emetteurs privés	E	Intensité Carbone (tCO2/M\$)	93.5%	233.00
	S	Employee satisfaction survey engagement scope	94.3%	73.7%
	G	Bribery and anti-corruption policy	94.3%	79.9%
	DH	Whistleblower Protection Policy	73.2%	98.9%

* Le taux de couverture est calculé en nombre de valeurs

Indicateurs ESG DH	Définitions	Fournisseur	Reporting fonds
<i>Environnement (E)</i> Intensité Carbone	Correspond au volume de gaz à effet de serre émis sur les scopes 1, 2 et 3 en tonnes d'équivalent CO2 divisé par le PIB en millions de dollars. Le scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises (exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses). Le scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. Le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.	Trucost ¹	
<i>Social (S)</i> Enquête de satisfaction des employés	Indique la force du programme d'enquête sur la satisfaction des employés, si ce dernier existe. Nous avons choisi d'attribuer une note 1 quand il y a des enquêtes de satisfaction et 0 quand il n'y en a pas. Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée des émetteurs couverts par cet indicateur	MSCI	
<i>Gouvernance (G)</i> Politique d'anti-corruption	Part du portefeuille investi dans des entités disposant de politique anti-corruption. C'est la somme pondérée des notes de chaque émetteur couvert par cet indicateur: - Note de 1 attribuée s'il existe une politique détaillée en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ou si des pratiques minimales sont attendues en fonction des normes nationales de la branche ainsi que le champ d'application de cette politique. - Note de 0 attribuée s'il n'existe pas de politique en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption	MSCI	
<i>Droits Humains (DH)</i> Protection des lanceurs d'alertes	Indique si l'entreprise a mis en place une politique de protection des dénonciateurs.	MSCI	

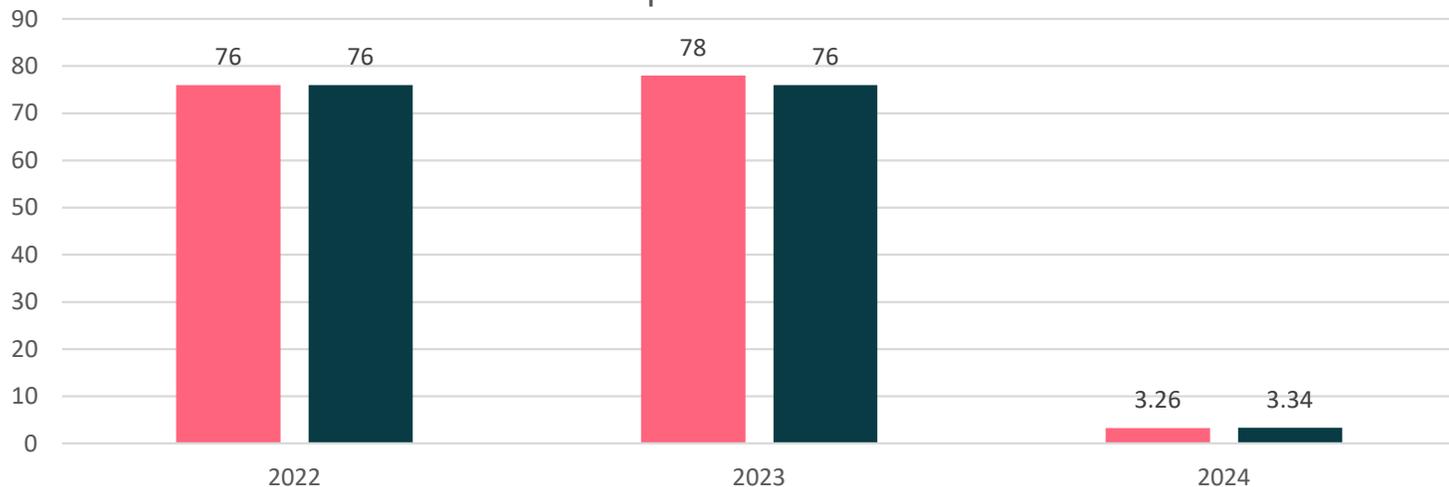
RÉSERVÉ AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

Plus d'informations ici : <https://www.bloomberg.com> et <https://www.msci.com>

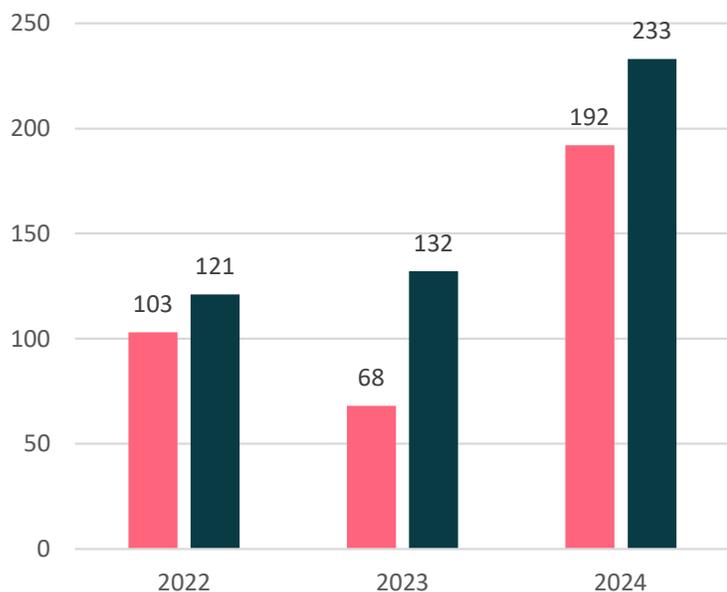
Evolution annuelle des indicateurs ESG DH - Corporate

■ Portefeuille ■ Univers

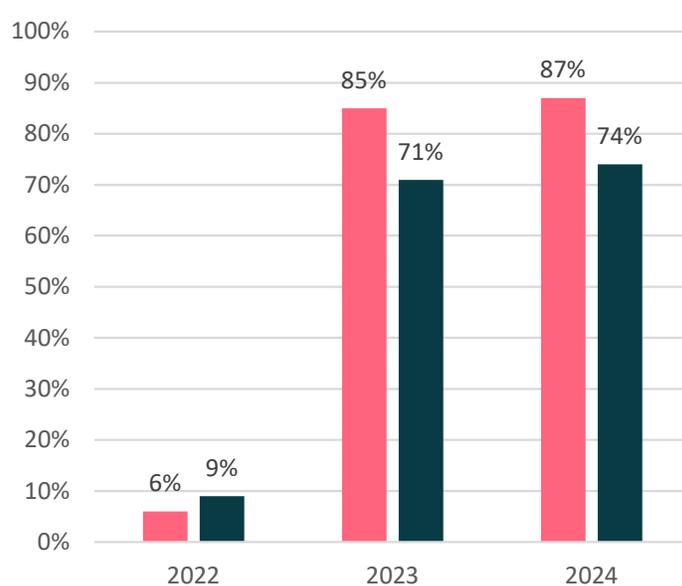
Evolution de la performance ESG*



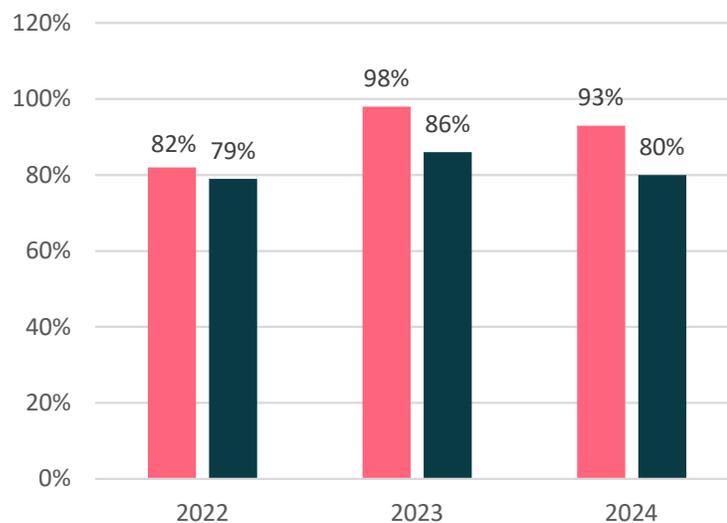
Evolution de l'indicateur E**



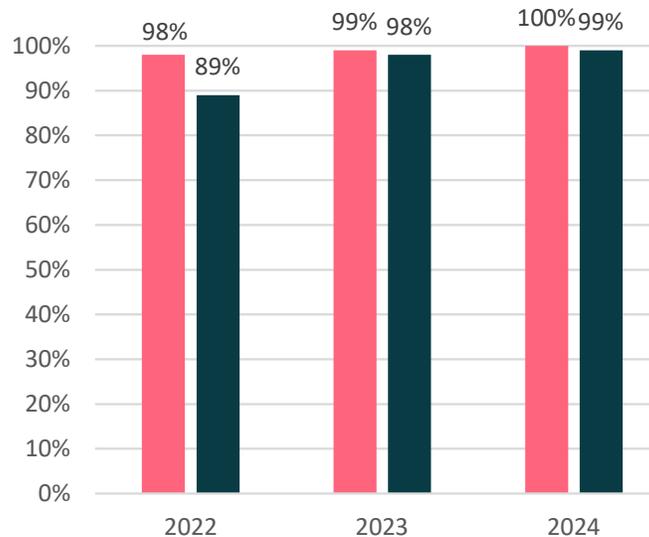
Evolution de l'indicateur S***



Evolution de l'indicateur G



Evolution de l'indicateur DH



Données au 31/05/2022 & 31/05/2023 & 31/05/2024. *Passage de notations Sustainalytics à GREaT.

Prise en compte du Scope 3 à partir de 2024. *Changement indicateur S à partir de 2023

RÉSERVÉ AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

ANNEXE

1

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi.

Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbonées.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD.

L'intensité carbone mesure ainsi le volume d'émissions de carbone par million de dollar de chiffre d'affaire, généré par les émetteurs corporates du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>



- Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labélisation mené par deux organismes indépendants (Afnor Certification et EY France).
- Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.
- Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr.

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Mentions légales

Ce document est destiné aux clients professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM / FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant: www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Mentions légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Pour plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds, le dernier code de transparence du fonds est disponible sur le site internet d'Ostrum AM : <https://www.ostrum.com/fr> »